

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0039177

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

*couleur
22/11/19*

Code réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0338

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AFIF FAIWF

Date de naissance :

1945

Adresse :

JAMIL A'S DE 1036 H. HASSEB

CR 54 -

Tél. : 0522 70 18 47

Total des frais engagés :

655

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

psychopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature de l'adhérent(e) :

3



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° P19-039177

Matricule : 0338

Nom de l'adhérent(e) : AFIF FAIWF

655

Total des frais engagés : 655

Date de dépôt : 01/02/2020

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Ahmed Raha Hay Raha, Rue Hassan II Bis - Béja 8049950 / 0522 393433 Fax: 0522/949952	21/02/20	655,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the H-B-D-H system. At the top is a hydrogen atom (H). Below it is a boron atom (B) with three single bonds extending downwards. Each bond is labeled with a hydrogen atom (H). To the left of the B atom is a deuterium atom (D). To the right is another hydrogen atom (H). The entire arrangement is shown within a coordinate system with axes D (left), B (bottom), and H (top).

(Création, remont, adjonction)

Enseignement Thérapeutique nécessaire à la profession

		L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور الناجي مصطفى

طبيب عسكري سابق بالمستشفى العسكري - الرباط
طبيب سابق بالمستشفى العسكري الفرنسي - باريس



Casablanca, le : 21.02.20

Nom et Prénom : Afif Fatma

180,00

Régim ٦٧: ١-٥-٢٨١

LOT: 804
PER: 10/22
PPV: 180,00

221,00 x 2

Arcons ٦٩:

Distribué par MSD Maroc
P.P.V: 21,00 DH
AMM 450/16DMP/21/NTO

Distribué par MSD Maroc
P.P.V: 21,00 DH
AMM 450/16DMP/21/NTO

33,00

Dr. NAH MUSTAPHA
Cabinet Médical
N°353
Lissasta Extension 65%
Cash. Tel: 0522 65 34 34
51 Bis - Beausite - Casablanca
Tel: 0522 65 34 34
Fax: 0522 65 34 34

PPV (DH):

LOT N°:

JT. AV. :

AMM N° : 264/12DMP/21/NCN

33,00

PHARMACIE HIBA
Dr. Ahmed GHAFRY
Hay Raha, 51 Bis - Beausite - Casablanca
51 Bis - Beausite - Casablanca
Tel: 0522 65 34 34 - 0522 65 34 34
Fax: 0522 65 34 34